



Municipalité de Mattice – Val Côté

PLAN D'ACCESSIBILITÉ – ÉLECTIONS 2026

Principes de base

L'article 12.1 (2) de la *Loi de 1996 sur les élections municipales*, S.O. 1996, prévoit que la Greffière doit préparer un plan afin de repérer, d'éliminer et de prévenir les obstacles pour les électeurs et candidats handicapés. Ce plan doit être mis à la disposition du public avant le jour du scrutin.

Conformément aux principes et à l'intention de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, ce plan a pour but :

- d'assurer l'accessibilité aux lieux de vote;
- de permettre aux personnes handicapées de voter de façon indépendante, dans la mesure du possible;
- de faciliter l'accès aux informations pertinentes en matière d'élections;
- d'encourager la participation active des personnes handicapées dans le processus électoral.

1. Lieux de vote

Pour les fins de ce plan, les lieux de vote comprennent les stationnements, les passages et les bureaux qui y sont associés.

Afin de s'assurer que les lieux de vote sont accessibles, une liste de vérification a été complétée à leur égard. Une copie de cette liste figure en annexe.

- À Mattice, le bureau de vote est situé : dans la salle du Conseil du bureau municipal, au 500, route 11 est
- À Val Côté, le bureau de vote est situé : dans la caserne de pompiers, au 105, chemin Maxime Brisson

Stationnement

Un espace de stationnement réservé aux personnes handicapées sera situé à proximité de l'entrée du bureau municipal (Mattice) et de la caserne (Val Côté).

Entrée et sortie des lieux

Les entrées et sorties des lieux seront faciles d'accès et libres de tout obstacle. Des affiches simples et claires seront installées afin d'indiquer clairement où aller.

Bureau de vote

Toutes les portes menant au bureau de vote seront suffisamment larges pour permettre d'y circuler à l'aide d'un fauteuil roulant, d'une marchette ou d'une autre forme d'appui à la mobilité.

Les tapis seront enlevés afin d'éliminer tout risque de chute.

Les espaces seront bien éclairés. Des chaises seront mises à la disposition des personnes qui ont à prendre une pause ou à attendre.

2. Soutien aux personnes atteintes d'un handicap

Les électeurs handicapés peuvent être accompagnés d'une personne de soutien pour voter. Un membre du personnel électoral peut également venir en aide à l'électeur à cette fin.

L'aide apportée peut se dérouler à divers endroits et prendre différentes formes.

1) dans la cabine de vote :

- en lisant le bulletin
- en marquant le bulletin
- en relisant le bulletin une fois marqué

2) dehors, dans le stationnement ou au véhicule de la personne :

- en apportant le bulletin de vote à l'électeur qui n'est pas en mesure d'entrer dans le bureau (un membre du personnel électoral doit alors s'en charger)

3) à l'extérieur des lieux de vote, par l'entremise d'un mandataire.

3. Outils pour venir en aide aux personnes atteintes d'un handicap

Les personnes atteintes d'un handicap peuvent utiliser tous les dispositifs d'assistance personnels qui leur sont propres, tels un fauteuil roulant, une canne, une loupe, un réservoir d'oxygène, etc.

Pour venir en aide aux personnes souffrant d'une déficience visuelle :

- une feuille grossissante (loupe) se trouvera à l'intérieur de chaque cabine de vote.
- les mots sur les bulletins de vote seront imprimés en gros caractère. Les noms des candidats seront de tailles plus importantes.

Pour venir en aide aux personnes souffrant d'une déficience auditive :

- des blocs-notes et des stylos seront disponibles afin de faciliter la communication

4. Communication

Ce plan d'accessibilité est disponible dans les formats suivants :

- sur le site internet de la Municipalité
- copie papier, au bureau municipal
- par l'entremise de communications verbales auprès du personnel

5. Interruption de service

Advenant une interruption de service ou de circonstances imprévues faisant en sorte que l'accessibilité des lieux de vote seraient compromises, un avis d'interruption sera affiché sur le site internet de la Municipalité, sur la page face book de la Municipalité et sur les lieux de l'interruption.

6. Commentaires

Afin d'améliorer ses services, la Municipalité invite les personnes à soumettre leurs commentaires et suggestions en matière d'accessibilité en contactant la Greffière.

- Par courriel : gcoulombe@matticevalcote.ca
- Par téléphone : 705-364-6511
- En personne : 500, route 11 est, Mattice
- Par la poste : S.P. 129, Mattice, ON, P0L 1T0

Annexe A

LISTE DE VÉRIFICATION – ACCESSIBILITÉ DES LIEUX DE VOTE

Endroit : Salle du Conseil municipal / Vote par anticipation

Adresse : 500, route 11, Mattice, ON

Date de la vérification : 14 octobre 2026

Personne ayant effectuée la vérification : Suzanne Rouleau

Critère observé	Oui/Non	Commentaires
Adresse de l'endroit est visible?	Oui	—
Stationnement disponible?	Oui	—
Salles de toilette accessibles?	Oui	portes ≠ larges
Trousse de premiers soins à proximité?	Oui	garage
Ligne téléphonique?	Oui	—
Entrée accessible? facile à distinguer? Rampe en bon état?	Oui	—
Largeur des portes? Faciles à ouvrir?	Oui	Celle de dehors est lourde.
Bon éclairage?	Oui	—
Plancher sur un même niveau?	Oui	—
Plancher libre d'obstacles?	Oui	—
Chaises disponibles?	Oui	—